

PLAFONDS DE RESSOURCES 2025 POUR ACCES AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage	Plafond PLAI (RFR)	Plafond de déclenchement du SLS (120%)	Plafond PLUS (RFR)	Plafond de déclenchement du SLS(120%)	Plafond PLS (RFR)	Plafond de déclenchement du SLS(120%)	Plafonds Zone B1
1	Une personne seule	> 12759	> 27841	> 23201	> 27841	> 30159	> 36192	> 36178
2	- Deux personnes sans personne à charge à l'exception des jeunes ménages* - Une personne seule en situation de handicap. - Une personne seule avec un enfant en droit de visite et d'hébergement.	> 18591	> 37180	> 30983	> 37180	> 40278	> 48335	> 48312
3	Trois personnes ; -Ou une personne seule avec une personne à charge -Ou un jeune ménage sans personne à charge -Ou deux personnes dont l'une au moins est en situation de handicap	> 22356	> 44710	> 37259	> 44710	> 48436	> 58124	> 58097
4	Quatre personnes ; Ou une personne seule avec deux personnes à charge Ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	> 24875	> 53977	> 44981	> 53977	> 58475	> 70170	> 70137
5	Cinq personnes ; Ou une personne seule avec trois personnes à charge Ou quatre personnes dont une au moins est en situation de handicap	> 29104	> 63497	> 52914	> 63497	> 68789	> 82546	> 82508
6	Six personnes ; Ou une personne seule avec quatre personnes à charge Ou cinq personnes dont l'une au moins est en situation de handicap.	> 32799	> 71564	> 59636	> 71564	> 77526	> 93032	> 92986
	Par personne supplémentaire	> 3657		> 6652		> 8648		> 10373

Nota bene : l'enfant en droit de visite et d'hébergement (DVH) ne permet pas un surclassement. (Exemple : isolé avec 2 enfants en DVH : catégorie 3).

Lorsque plusieurs personnes présentent un handicap, il n'y a pas d'autant de surclassements. (Exemple : deux personnes handicapées, catégorie 3).

* **jeune ménage** : couple dont la somme des âges est inférieure à 55 ans au 31 décembre précédent

Une personne handicapée doit être titulaire de la **carte mobilité inclusion mention invalidité**.